

## **REGLEMENT des ETUDES**

Pour nous, pour vous, élèves et parents, ce règlement définit les critères d'un travail de qualité et les procédures d'évaluation du Centre Educatif Européen.

### **2.2. Les exigences portent sur un TRAVAIL de QUALITE :**

1. **Le sens des responsabilités** qui se manifeste entre autres, par l'attention, l'expression, le souci du travail bien fait, l'écoute, la prise d'initiative.
2. **L'acquisition** progressive **d'une méthode de travail** personnelle et efficace.
3. **La capacité à s'intégrer dans une équipe** et à œuvrer solidairement à l'accomplissement d'une tâche.
4. **Le respect des consignes données**, qui n'exclut pas l'exercice au sens critique selon des modalités adaptées au niveau d'enseignement.
5. **Le soin dans la présentation des travaux**, quels qu'ils soient.
6. **Le respect des échéances, des délais.**

<b>TRAVAUX DES ELEVES</b>	<b>Attitudes, comportement Productions Critères d'un travail de qualité</b>
<b>Tr. individuels</b> autonomie responsabilité, rigueur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• assumer et finaliser la tâche dans les délais fixés ou négociés</li> <li>• ordre et soin</li> <li>• solliciter l'aide, ...</li> </ul>
<b>Tr. de recherche</b> objectivité curiosité esprit critique esprit d'initiative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• s'organiser</li> <li>• planifier</li> <li>• solliciter de l'aide</li> <li>• consulter éventuellement une base de données</li> <li>• veiller à une présentation soignée et rigoureuse, ...</li> </ul>
<b>Tr. à domicile</b> autonomie rigueur ponctualité persévérance	Voir travaux individuels et de recherche <ul style="list-style-type: none"> <li>• se prendre en charge</li> <li>• planifier le travail pour ne pas devoir tout faire au dernier moment</li> <li>• étudier correctement ses leçons, ...</li> </ul>
<b>Tr. de groupe</b> tolérance écoute active solidarité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• donner son avis</li> <li>• accepter l'avis des autres</li> <li>• participer activement</li> <li>• partager et échanger</li> <li>• s'entraider</li> <li>• accepter les responsabilités, ...</li> </ul>
<b>Leçons collectives</b> démocratie respect	<ul style="list-style-type: none"> <li>• écouter activement</li> <li>• participer</li> <li>• prendre la parole à bon escient et sans agressivité</li> <li>• respecter les consignes données, ...</li> </ul>
<b>Matériel individuel et collectif</b> respect soin ordre solidarité responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• prévoir une place pour chaque chose</li> <li>• prévoir le matériel adéquat pour les différentes activités et se soucier de son entretien</li> <li>• répartir les responsabilités (ex : tableau des charges)</li> <li>• apprendre à respecter un matériel commun et s'impliquer dans la réparation éventuelle des dégâts occasionnés</li> <li>• contribuer à la remise en ordre du local</li> <li>• goûter au plaisir de vivre dans un environnement agréable</li> <li>• proposer son aide</li> <li>• s'entraider (prêt de matériel individuel), ...</li> </ul>
<b>Documents</b> respect soin, ordre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• organiser les classeurs ou les documents (ex : journal de classe)</li> <li>• présenter des documents clairs, lisibles et correctement rédigés</li> <li>• veiller à l'esthétique des documents présentés, ...</li> </ul>
<b>Moments d'évaluation</b> objectivité esprit critique rigueur persévérance loyauté maîtrise de soi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• autocritique</li> <li>• s'accepter et accepter l'avis des autres</li> <li>• accepter de se tromper et essayer de comprendre pour ne plus refaire les mêmes erreurs</li> <li>• apprendre à juger de manière constructive</li> <li>• être fier du travail bien accompli</li> <li>• communiquer le bulletin aux parents, ...</li> </ul>

## **2. Types d'EVALUATION**

2.1 Evaluation des pratiques pédagogiques par l'enseignant et l'équipe éducative de la réalisation du « projet d'établissement ».

2.2. Evaluation externe du fonctionnement de l'institution scolaire par des partenaires extérieurs :

- La « Commission des outils d'évaluation » qui produit des batteries d'épreuves d'évaluation correspondant aux socles des compétences. Celles-ci sont données à titre indicatif aux écoles. Le CEE participe à ces évaluations.
- L' « inspection » maternelle et primaire :
  - supervise l'adéquation entre l'enseignement des programmes et les résultats obtenus;
  - organise les examens cantonaux proposés aux élèves de 6<sup>ème</sup> primaire;
  - élabore des épreuves de fin de cycle pour les élèves de 2<sup>ème</sup> primaire.

2.3 Des tests peuvent être passés aux élèves à la demande des parents par le Centre psycho-médico-social provincial :  
19, rue du Télégraphe  
7700 Mouscron  
Tél : 056 / 48 18 90

Les démarches entreprises par le CPMS auprès de l'équipe éducative, des élèves et des parents sont d'une aide précieuse à la compréhension de problèmes ou de difficultés passagères rencontrées au cours de la scolarité.

2.4 Une logopède est également attachée à l'école. Si des problèmes de langage, de dyslexie ou de dyscalculie sont décelés, Madame Saline Mougoust peut, après consultation des parents, prendre en charge l'élève dans l'école. Toutefois, des démarches de prise en charge doivent être introduites auprès des organismes ad hoc.

Saline Mougoust  
142, rue du Blanc Pignon  
7700 Mouscron  
Tél : 0479/56.61.74

2.5 Evaluation des apprentissages des élèves :

- par l'élève lui-même
- par l'enseignant : évaluation pendant les apprentissages  
évaluation après les apprentissages

Le bulletin est le résultat de la moyenne du travail journalier et des contrôles effectués pendant et après les séquences d'apprentissage des matières (5 par an).

Le bulletin des examens de juin ainsi que la moyenne de l'année scolaire sont déterminants pour le passage dans la classe supérieure.

### **OBJECTIFS des évaluations**

Les bilans effectués doivent avoir une signification pour l'enfant<sup>1</sup> :

- 1) par la possibilité de se situer dans son projet d'apprentissage.

---

<sup>1</sup> L'EVALUATION commission de rénovation de l'enseignement fondamental  
Règlement des études CEE

2) par le caractère informatif des résultats de l'évaluation.

## **2.6** Modalités des évaluations

Au cycle 6 à 8 ans, est jointe au bulletin, une grille d'acquisition des compétences reprenant le niveau atteint par l'élève dans les matières fondamentales.

Avant les vacances de Noël, seuls les élèves des cycles 8 à 12 ans sont soumis à des bilans.

En juin, sont prévues, pour toutes les classes primaires sauf la 6<sup>ème</sup> primaire, des épreuves qui portent sur les compétences acquises par les élèves tout au long de l'année scolaire.

En juin, les élèves de 6<sup>ème</sup> primaire seront soumis aux épreuves certificatives des « EXAMENS CANTONAUX » pendant 3 ou 4 matinées.

## **3. Conditions de réussite.**

En fin d'année scolaire, la réussite ou l'échec d'un élève est soumis à l'approbation du titulaire et de la direction, documents à l'appui.

Au cas où aucune décision ne peut être prise, les collègues du cycle seront consultés. Si besoin est, toute l'équipe éducative sera réunie.

Seule la réussite de l'examen cantonal détermine la réussite en fin de sixième primaire.

Tout cas particulier sera soumis à l'approbation du titulaire et de la direction ou d'un éventuel jury.

## **4. CALENDRIER des bulletins**

Les bulletins sont distribués aux élèves suivant le calendrier qui vous sera remis en début d'année.

Des rencontres avec les parents sont également prévues. Trois par année. les réunions ont lieu sur le site que fréquente votre enfant.

Il est évident qu'il n'est pas nécessaire d'attendre une réunion de parents si des problèmes scolaires ou d'apprentissage surviennent. il est toujours possible de prendre rendez-vous avec le titulaire de classe par le billet du journal de classe.

L'équipe éducative